



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 030/2021/INP-HB/DG/DRH
Portant nomination des membres du
Comité d'Audit interne de l'INP-HB.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut ;
- Vu le Décret n° 2012-1001 du 17 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01 T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées en qualité de membres du Comité d'Audit interne de l'INP-HB :

- M. KOFFI Kouakou Landry, Enseignant-Chercheur, matricule 301 086 S, Membre
- M. ADOU Arsène, Comptable, matricule 314 033 Q, Membre
- M. KAKOU Ahiboua Maurice, Enseignant-Chercheur, Membre
- M. ADAYE Kouakou Yéboua Léa, Enseignant-Chercheur, Membre

Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, les membres du Comité d'Audit interne de l'INP-HB exerceront leurs attributions conformément aux dispositions de la décision n° 029/2021/DG/DRH portant création et organisation du Comité d'Audit Interne.

Article 3 : Les membres du Comité d'Audit Interne se réunissent sur convocation du Président, ou, de façon extraordinaire, à la demande du Directeur Général en cas de besoin. Le Vice-Président et le rapporteur adjoint assurent automatiquement les rôles respectifs du Président et du rapporteur en cas d'indisponibilité.

.../...

Article 4 : Les membres du Comité d'Audit Interne sont tenus au secret professionnel et à une obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils auront eu connaissance au cours de leur mission.

Article 5 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 1^{er} mars 2021



KOFFI N'Guessan

Ampliations :

- DGA/ -SG / -DF/ -DRH/- CEA
- Agence Comptable Principale
- Intéressés
- Dossier

REUNION DU COMITE D'AUDIT INTERNE

- Liste de présence -

N°	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
01	DELLA KONGJAKIN S	Auditeur Interne	070745578	kongjakin.jeh@suphica	
02	ADAME KOUNKOU YEBONK CEA	Enseignant Chercheur	070524123	yebonk.adame@suphica	
03	KATTA KARAKA KARLY	Enseignant Chercheur	0101547473	karly.katta@suphica	
04	KAKOU AHISAOUA MAURICE	Enseignant Chercheur	0576718476 0775577473	maurice.kakou@suphica	
05	ADON ARSENE	Chf de Sce	0708562785	arsenedon@suphica.com	

Yamoussoukro le 05 Mai 2023

REUNION DU COMITE D'AUDIT INTERNE DU CEA-VALOPRO

- Liste de présence -

N°	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
01	DELTA K. Sime	Auditeur Inter	070401578	tsandjaka@ceavapro.com	
02	ADAYE KAMOU YESSOUA L&A	Responsable Inter	070524123	yeboua.adaye@ceavapro.com	
03	KOFFI KOUAKOU KANOUKY	Enseignant-chercheur	01 01 54 74 54	kanouky.koffi@ceavapro.com	
04	KAKOU ANITAOURA MAURICE	Enseignant-chercheur	0576718476 0799577973	maurice.kakou@ceavapro.com	
05	ADOU ARSENE	chef de Sec	0708568989	arsene.adou@ceavapro.com	

Yamoussoukro le 31/07/2023



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 502 /2024/INP-HB/DG/DRH
Portant nomination des membres du
Comité d'Audit interne de l'INP-HB

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu le Décret n°2021-484 du 08 septembre 2021 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu le Décret n°2023-615 du 15 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées en qualité de membres du Comité d'Audit interne de l'INP-HB :

- M.TIA Bah Paul, Administrateur Civil, Président ;
- Mme VIEYRA Maïmounatou Joëlle Antoinette, Enseignante-Chercheuse, Vice-Présidente ;
- Monsieur FOSSOU Kouakou Romain, Enseignant-Chercheur, Cellule Suivi et Evaluation des Projets Bailleurs, Membre
- M. KONE Kolotcholoma, Cellule Contrôle de Gestion, Membre ;
- M.KONATE Soumaïla, Attaché des Finances, Fondé de Pouvoir à l'Agence Comptable, Membre.

Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, les membres du Comité d'Audit interne de l'INP-HB exerceront leurs attributions conformément aux dispositions de la décision n°29/2021/DG/DRH portant création et organisation du Comité d'Audit Interne.

Article 3 : Les membres du Comité d'Audit Interne se réunissent sur convocation du Président, ou, de façon extraordinaire, à la demande du Directeur Général en cas de besoin. Le Vice-Président et le rapporteur adjoint assurent automatiquement les rôles respectifs du Président et du rapporteur en cas d'indisponibilité.

... / ...

Article 4 : Les membres du Comité d'Audit Interne sont tenus au secret professionnel et à une obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils auront eu connaissance au cours de leur mission.

Article 5 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 20 AOUT 2024



Moussa A. Kader DIABY

Ampliations :

- DGAs/ SG / DF/DRH/CEAs
- Agence Comptable Principale
- Intéressés
- Dossiers